

## Les enjeux du double oui

Dans les années septante, une majorité du peuple suisse s'est exprimée pour une réforme de l'assurance-maladie, pour la participation des travailleurs, et pour la protection des locataires. Chaque fois, cette majorité réformiste s'est vue minorisée par trois pièges de procédure : la présentation d'un contre-projet qui conduit à diviser le camp réformiste ; l'interdiction du double oui qui favorise les partisans du statu-quo ; la prise en compte des bulletins blancs dans le calcul de la majorité absolue, qui donne au vote blanc la valeur d'un non.

Eliminer cette procédure truquée qui permet à une minorité d'imposer le statu-quo, telle est la chance donnée au citoyen lors de la votation du 5 avril.

On est étonné de voir que le principe fondamental du double oui, qui assure que la vraie volonté du peuple est respectée, ne fait l'unanimité ni des parlementaires ni des partis politiques. Et on est profondément choqué des arguments des adversaires - parti radical et Vorort entre autres - qui aboutissent souvent à la même conclusion : comme nous sommes opposés aux préférences réelles des citoyens, nous ne voulons rien en savoir.

Cette méfiance à l'égard de la démocratie directe n'a rien de nouveau. Peu après l'introduction de l'initiative populaire sur le plan fédéral en 1891, le radical neuchâtelois Numa Droz voit passer la Suisse " de l'époque démocratique à celle de la démagogie". Bien d'autres notables considéraient le nouvel instrument comme dangereux. Après presque cent ans de pratique et une centaine de votations, l'initiative populaire ne semble être ni le lieu privilégié de la démagogie, ni un danger particulier pour les autorités, vu son taux infime de réussite (8 %). En revanche, l'initiative populaire a toujours été l'instrument favori de ceux qui ne disposent pas d'un accès privilégié au système, qui n'ont donc pas d'autre pouvoir que celui de mobiliser des votes : les socialistes, les

républicains des années soixante ou les verts. Pour ceux qui, par la combinaison du pouvoir économique et politique, sont habitués à partager le gâteau fédéral à huis clos, cette porte entr'ouverte ne peut être qu'ennuyeuse. Certes, en bon démocrate que l'on prétend être, on n'ose pas la verrouiller, mais on se plaint qu'elle soit trop utilisée et on refuse d'admettre qu'elle grince.

La pratique cantonale illustre le fait que démocratie représentative et démocratie directe ne sont pas nécessairement antagonistes. Non seulement les cantons sont les inventeurs du référendum et de l'initiative populaire, mais ils les ont développés, en introduisant par exemple l'initiative législative et le référendum financier et administratif. Entre 1980 et 1984, près d'un tiers des quelque 100 initiatives populaires cantonales a abouti à un succès. Contrairement aux Chambres fédérales, les autorités cantonales approuvent parfois des initiatives populaires. Certains, comme le canton de Vaud, ont réglé le problème du double oui de manière originale. Les électeurs vaudois répondent, sur le même bulletin, à une double question : êtes-vous favorables au changement ou au statu-quo ?, puis : si le changement l'emporte, souhaitez-vous voir entrer en vigueur l'initiative ou le contre-projet ? Les cantons ont donc soigné, amélioré, développé et intégré la tradition de la démocratie directe beaucoup plus que ne le fait la Confédération.

Or c'est justement au niveau fédéral que l'on se plaint de la stagnation, du manque d'impulsions ; que la confiance du citoyen s'effondre. Le double oui, espérons-le, permettra de mettre fin à la pratique du "contre-projet-bidon", dont l'exemple le plus récent reste celui de la culture. Il y a donc, au delà de la tactique à court terme des adversaires, des raisons qui plaident pour l'ouverture et la régularité d'un système qui devrait fonctionner sans truquages.

# Le bulletin de vote, expression de la volonté du citoyen ?

■ (wl) Le tableau ci-contre illustre les vices de la procédure actuelle lorsque le citoyen doit se prononcer sur une initiative (I), un contre-projet (CP) ou le statu-quo (SQ). Il peut préférer une première des solutions à une seconde (>), ou rester indifférent (=) entre les deux. Ceci nous donne treize combinaisons indiquées dans la première colonne.

Sous le régime actuel (interdiction du double oui, deuxième colonne), le citoyen ne peut exprimer que quatre de ces combinaisons - en revanche, la préférence pour le statu-quo (12) peut se manifester par trois manières de remplir le bulletin !

Le système de double oui avec votation éventuelle (troisième question sur la préférence entre initiative et contre-projet dans le cas où les deux ont obtenu la majorité) permet aux 13 préférences de s'exprimer (troisième colonne).

Au niveau fédéral, se pose une question supplémentaire : celle de la double majorité du peuple et des cantons. A cet égard, les Chambres fédérales n'ont pas suivi le modèle optimal de Christoph et Rudolph Haab, deux frères qui ont développé la question du double oui sur une base scientifique (p.e.: C. Haab : *Die Ermittlung des wahren Volkswillens im Bundesstaat*, Zurich 1984). Malgré cela, les avantages du projet soumis à la votation du 5 avril restent évidents.

## Trop compliqué ?

C'est un des arguments des opposants à la nouvelle procédure de vote : la possibilité de dire deux fois oui et la nécessité de répondre à une question subsidiaire risquent de déboussoler le citoyen.

Or, si l'on compare le nombre de bulletins nuls déposés lors de 12 votations fédérales portant sur une initiative et un contre-projet, on constate que celui-ci est de 3 à 12

La préférence	peut être exprimée sur le bulletin de vote	
	actuellement	nouveau système (1)
1) I>CP>SQ	--	oui/oui/I
2) I>SQ>CP	oui/non oui/blanc	oui/non/I
3) CP>I>SQ	--	oui/oui/CP
4) CP>SQ>I	non/oui blanc/oui	non/oui/CP
5) SQ>I>CP	--	non/non/I
6) SQ>CP>I	--	non/non/CP
7) I=CP>SQ	--	oui/oui
8) I=SQ>CP	--	blanc/non/I
9) I>CP=SQ	--	oui/blanc/I
10) CP=SQ>I	--	non/blanc/CP
11) CP>I=SQ	--	blanc/oui/CP
12) SQ>I=CP	non/non blanc/non non/blanc blanc/blanc	
13) I=CP=SQ		non/non blanc/blanc

(1) double oui avec vote éventuel

fois plus élevé que pour les objets "simples" soumis au vote le même jour. Exemple : le 13 mars 77, l'initiative et le contre-projet sur le référendum en matière de traités internationaux "récoltent" 27 519 votes nuls, contre 2382 pour la 4<sup>e</sup> initiative contre l'emprise étrangère, présentée sans contre-projet. C'est l'exemple le plus saillant. La *Feuille fédérale* du 12 juin 84, qui nous fournit ces chiffres, les assortit du commentaire suivant : "il faut sans doute attribuer pour le moins une partie de ces suffrages nuls à l'interdiction du double oui".

Plus près de nous, lors de la votation sur la culture dans le canton de Vaud 1407 bulletins (2% des votes) ont été déclarés nuls ; on peut, selon le service cantonal de recherche et d'information statistique, estimer que près de mille d'entre eux portaient un double oui à l'initiative et au contre-projet. Trop compliquée la nouvelle procédure ... que dire de l'actuelle ?

## Foire de Bâle 87 - en deux mots

■ (cfp) Il fut un temps où la Foire suisse d'échantillons, la Muba, n'était pas destinée au grand public : des montres, des machines, cela n'offrait d'intérêt que pour les commerçants et les industriels.

La Foire d'aujourd'hui, si elle continue à favoriser les échanges commerciaux, est devenue plus proche des consommateurs. En

fait, son évolution reflète très bien celle de notre vie sociale. C'est ainsi que les expositions autour d'un thème actuel, comme l'écologie - sujet brûlant en Suisse alémanique - ou la santé attirent énormément de visiteurs.

Dans l'édition 87, le pavillon des médias était beaucoup plus développé que les années précédentes. Pôles

d'attraction principaux : l'imprimerie sortant les deux éditions quotidiennes du *Basler Express* (journal de la foire, réalisé par les stagiaires de l'école Ringier) et le stand commun des médias bâlois, qui présentait tous les journaux de la ville sur pied d'égalité, de la *Basler Zeitung* au socialiste *Basler AZ*. La *NZZ* était à nouveau de la partie. Le quotidien cherche en effet à mieux se placer dans la cité rhénane, en avançant le fait que ses abonnés bâlois peuvent la trouver dans leur boîte aux lettres dès 6h30.

## De l'argent pour les partis

■ (cfp) Le 5 avril, les électeurs bernois auront de nombreuses décisions à prendre, quatre votes fédéraux, sept votes cantonaux et souvent plusieurs votes communaux.

Objet important et original : une modification de la loi cantonale sur les droits politiques. La brochure officielle y consacre huit de ses soixante-quatre pages ; il s'agit d'aider financièrement "mais avec mesure" les partis politiques. Le projet, soutenu par le Conseil exécutif, a obtenu une courte majorité (54%) au législatif. Le message distribué aux électeurs fait l'éloge des partis et de leur activité. Il précise également la différence entre partis et associations ou initiatives de citoyens, et pose comme principe que "la démocratie a besoin d'organisations qui donnent une forme aux tendances idéologiques et aux intérêts".

On sait que les partis ont des difficultés financières principalement en période électorale. Le projet de loi prévoit une ai-

de en trois volets pour l'élection du Grand Conseil et pour celle des Chambres fédérales : contribution à l'impression des listes fondée sur les dépenses effectives, contribution par siège obtenu et obligation faite aux communes d'envoyer le matériel de propagande aux électeurs (ces frais seraient subventionnés par le canton). Les communes ont accepté cette dernière disposition à condition de pouvoir convoquer les militants des partis pour prêter la main à la préparation des envois. La dépense serait de toute façon minimale (17 centimes par habitant). Enfin, pour éviter que la générosité cantonale n'attire trop de listes fantaisistes, l'octroi de l'aide sera subordonné à une audience minimale (3% par cercle électoral pour le Grand conseil, 2% pour le National). Ces nouvelles dispositions, si elles sont acceptées, ne sont certes pas de nature à balayer tous les soucis financiers des partis politiques. Certains continueront à recourir à la générosité de financiers anonymes.

### RECUPERATION DES DECHETS

## Un longueur d'avance

■ (mam) Compostage des déchets : DP a consacré récemment une série d'articles au cas de quelques communes alémaniques et genevoises (voir nos 836-37-38-40). Si en Suisse romande les grandes villes hésitent à se lancer dans l'expérience - Morges en a laissé l'initiative à un groupe d'habitants et Lausanne avance timidement - les choses bougent plus vite outre-Sarine.

L'édition du 26 janvier de la revue *Traktandum* donne quelques exemples : Schaffhouse et ses environs - soit une agglomération de 50 000 habitants - pratique systématiquement le ramassage séparé des déchets depuis mars 86. Début 87, c'est au tour de Lucerne et de douze communes avoisinantes de tenter l'expérience. Dans les deux cas, les ramassages ont été pris en charge par les communes après une période de lancement assurée par des groupes privés ou des individus. Certaines municipalités hésitent encore à cause du risque de déficit. Elles pourraient s'inspirer de l'exemple d'Hilnau - Effretikon (ZH), où l'installation de compostage fonctionne depuis 1985. L'année

dernière elle a permis à la commune d'éviter l'incinération inutile de 350 tonnes de déchets organiques et de jardin. Economie de transport également, si l'on prend en compte les 40 km aller-retour qui séparent la ville de l'usine d'incinération la plus proche. Le succès est tel que les autorités ont renoncé à toute publicité pour écouler le compost ainsi produit : la demande dépassait largement l'offre !

Dans l'Oberland bernois, une société anonyme pour la mise en valeur des déchets (AVAG) vient de se constituer, à laquelle les communes d'Interlaken, Spiez, Steffisburg, Tierachern, Seftigen et Belp ont accepté de s'associer. La ville de Thoun ne devrait pas tarder à suivre : une motion allant dans ce sens a été déposée au conseil communal. Outre le compostage, l'AVAG s'occupera également de la production de combustible biologique, sous forme de granulé, produit à partir des boues d'épuration. On espère raisonnablement en produire 4000 tonnes par an dans la région, ce qui correspond à 1000 tonnes d'huile de chauffage.

Nouveau titre pour le magazine anarchiste zurichois : après s'être appelé *Anal* et *Kanal*, il se nomme désormais *Banal*.

Après la *NZZ* et le *Tagblatt der Stadt Zürich*, le *Tages Anzeiger* du samedi et le *Sonntags Blick* se mettent à la publication régulière de bulletins de concentration des principaux polluants dans l'air zurichois, et bâlois pour le *Sonntags Blick*.

## ECHOS DES MEDIAS

Au Salon du Livre de Paris, qui consacre une exposition à la presse francophone, on ne trouve que sept titres suisses, dont un en allemand (le journal bilingue des associations patronales) et deux hebdomadaires agricoles. De quoi conforter nos voisins dans l'idée que "le Suisse trait sa vache..."

Nous avons déjà mentionné la pratique du *Tages Anzeiger* qui consiste à publier les offres d'emplois et autres petites annonces sous forme de cahier séparé. Si ce système a le mérite d'être clair pour le lecteur, il n'en est pas moins rentable pour l'éditeur : le quotidien de gauche *Berner Tagwacht* a calculé qu'un cahier de 100 pages d'annonces rapportait quelque 500 000 francs, soit l'équivalent de l'ensemble des recettes publicitaires annuelles de la *Berner Tagwacht*.

# Touchez pas au gris-vert

■ (réd) Comme prévu, le débat sur l'initiative demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires prend un tour exagérément émotionnel. Pas question de toucher, fût-ce par la bande, à notre sacro-sainte armée sans aussitôt se voir traiter d'anti-patriote. Dans les deux articles ci-dessous, Jean-Daniel Delley passe en revue les arguments des opposants et rappelle quelques cas historiques de votations sur des sujets militaires. En marge du débat, Yvette Jaggi examine la répartition des commandes pour le char Léopard, où la Suisse romande, une fois de plus, fait un peu figure de parent pauvre.

■ (jd) En Suisse, l'armée reste un sujet tabou, un domaine réservé. Seule l'adhésion sans faille à la conception en vigueur de la défense nationale est acceptée. Tous les points de vue critiques, toutes les interrogations sont rejetées au nom de l'affermissement de la volonté de défense.

Ceux qui n'adhèrent pas inconditionnellement au modèle officiel s'exposent au reproche suprême : manque de patriotisme, défaitisme et même trahison. Pour s'en convaincre, si besoin est, il n'est que d'ob-

server le débat autour de l'initiative socialiste pour le référendum en matière d'armement : "Véritable coup de poignard dans le dos de l'armée" proclament ses adversaires. Ses partisans ? Des pacifistes, des anti-militaristes qui ne rêvent qu'à affaiblir le pays. D'ailleurs cette initiative, avec l'initiative pour une Suisse sans armée et celle qui prétend sauvegarder le marais de Rothenthurm, ne fait-elle pas partie d'une offensive concertée contre l'armée? Moscou n'est pas loin ! Les frontières du délire non plus.

Les faits. Les citoyens ont eu ou ont pu se prononcer sur tous les grands sujets importants pour l'avenir du pays : sécurité sociale, énergie nucléaire, aménagement du territoire, politique économique et monétaire. Mais sur les questions de défense nationale, pas touche le peuple. Conceptions et programmes sont réservés aux experts; les parlementaires sont priés d'honorer la facture et ils le font, parfois en renâclant ou même en réduisant la commande.

Certes les conditions dans lesquelles cette initiative a abouti ne sont guère brillantes. Un parti socialiste incapable de mener à bien la récolte des signatures et obligé d'accepter l'aumône des trotskystes (anti-militaristes), ce qui est pain béni pour l'argumentaire des adversaires de l'initiative.

Mais en définitive, si l'initiative est acceptée, ce sont les citoyens qui seraient appelés éventuellement à se prononcer sur tel ou tel crédit, et non le parti socialiste ouvrier. Et une très large majorité de la population est attachée au principe de la défense armée. Alors, de quoi ont peur les

## Toujours le même refrain

■ (jd) Déjà entre-deux guerres l'armée suscite le lancement d'initiatives populaires. Mentionnons entre autres

- L'Initiative pour la suppression de la justice militaire, déposée par le parti socialiste et rejetée en 1921 dans une proportion de 2 contre 1.
- L'initiative pour la protection de l'armée lancée par les milieux frontaliers, déposée en 1934, "gelée" par le Conseil fédéral jusqu'en 1948 et retirée. Une conséquence directe des affrontements de novembre 1932 à Genève.

Le débat reprend après guerre. Les anti-militaristes sont isolés, maintenant que le parti socialiste a adhéré au principe de la défense armée.

- L'initiative Chevallier, déposée en 1954, est portée par une coa-

lition hétéroclite qui regroupe les communistes, des socialistes et des syndicalistes romands, des groupes pacifistes et religieux. Elle demande une réduction de moitié du budget militaire pour 1955 et 1956 et l'affectation de la somme ainsi économisée à des œuvres sociales en Suisse et dans les pays voisins ravagés par la guerre. L'initiative est déclarée nulle par le parlement parce qu'inexécutable.

● Deux ans plus tard, les milieux pacifistes récidivent en soignant mieux la forme : deux initiatives parallèles sont déposées afin de respecter l'unité de la matière. Mais le débat n'aura pas lieu : l'intervention soviétique en Hongrie, l'absence de soutien de la presse et d'organisations importantes, le manque de moyens financiers convainquent les promoteurs de retirer leurs demandes.

- En 1959 le Mouvement suisse

contre l'armement atomique dépose une initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. Le parti socialiste, divisé, lance sa propre initiative afin que la décision de doter l'armée suisse de l'arme atomique soit soumise au référendum obligatoire. Les deux demandes sont rejetées dans une proportion de deux contre un peu plus d'une voix. A cette occasion le Conseil fédéral développe une argumentation avancée aujourd'hui encore à propos du référendum sur les dépenses d'armement : "Notre armée sera-t-elle un jour équipée en armes atomiques ? C'est avant tout une question de politique et de technique militaires. On ne saurait soumettre une décision aussi sérieuse à l'atmosphère passionnelle d'une décision populaire".

● L'initiative contre les exportations d'armes (1972) - rejetée de justesse - et les deux initiatives pour l'introduction d'un service civil ont été violemment critiquées comme des tentatives d'affaiblir notre capacité de défense.

adversaires de l'initiative ? Sont-ils si peu sûrs de pouvoir justifier les projets d'armement ? Craignent-ils de voir mise en question leur conception d'une armée, modèle réduit de celles des grandes puissances ?

Il n'y a pas de raison, dans un pays qui se flatte d'avoir une armée de milice et qui est fier de ses institutions de démocratie directe, que le débat sur la défense nationale ne soit pas mené de façon démocratique.

Parce qu'en définitive la volonté de défense implique l'adhésion clairement exprimée d'une majorité de citoyens. Il n'y a que les militaires et les "patriotes" pour ne pas le comprendre.

CHARS LEOPARD

## L'assaut des romands

■ (y) Après des mois de forcing parlementaire, de discussions passionnées et après l'intervention de M. Hayek soi-même, les Chambres votaient, en décembre 1984, un crédit d'engagement de 3 365 millions de francs pour l'achat de 380 chars en une seule fois - au lieu de 2 410 millions pour un premier lot de 210 chars et X milliards pour la seconde moitié vers la fin des années 80, comme l'avait proposé le Conseil fédéral.

Aussitôt la décision prise, le dossier Léopard, largement ouvert au public dans le courant de 1984, disparaissait dans les bureaux du Département militaire fédéral, chargé à lui de rapporter chaque année sur l'état de l'acquisition des fameux tanks.

Où en est-on donc aujourd'hui ? Conformément au calendrier prévu, on salue ces temps l'arrivée des premiers chars, achetés directement à la firme allemande Krauss-Maffei. Dès l'été prochain, une compagnie de recrues sera instruite sur la place d'armes de Thoun et, en novembre 1987, un bataillon de chars accomplira les premiers cours de conversion. Quant au premier Léopard fabriqué sous licence, il sera livré à la fin de cette année.

Dans le secteur des chars, la participation suisse de 65% sera dépassée (1140 millions au lieu de 1112).

Les femmes radicales du Nord-Ouest de la Suisse avaient invité Elisabeth Kopp et Edith Nobel, directrice de Coop Suisse à s'exprimer lors d'une réunion sur l'égalité des droits et des chances. Fait insolite : l'annonce-convocation portait la mention suivante : "cette manifestation a pu être organisée en particulier grâce à l'appui de la SBS, de l'UBS et du Crédit Suisse". A quand des affiches électorales avec les logos des sponsors ?

La livraison de mars de la lettre

## EN BREF

d'information CH+6 révèle que la Société générale de surveillance (voir DP 852) a des ennuis aux Etats-Unis.

En effet, les exportateurs considèrent que les contrôles de leurs produits effectués sur sol américain pour le compte d'Etats étrangers par la SGS constituent des pratiques commerciales illégales. La commission internationale du commerce est en train de se pencher sur les accords liant la firme genevoise à certains pays du tiers monde.

millions sur 497, soit environ 15% tant en nombres qu'en francs, sont allés à des entreprises de notre pays qui n'avaient pas de relations commerciales avec l'Allemagne fédérale. Au total donc, la dispersion des commandes en Suisse s'opère à grand renfort d'adjudications et de pondérations diverses, effectuées par le groupement de l'armement (chef : Félix Wittlin, ex BBC), et notamment par le "Fürspecher Ruedi Kropf", chef du projet chars 87/Léopard. La Suisse romande a sa part, fortement minoritaire et prévue telle. C'est nettement mieux que dans le projet présenté le 29 février 1984 par le Conseil fédéral, totalement silencieux sur ce point malgré la présence à l'époque d'un "champion de la cause romande" à la tête du DMF, depuis deux mois seulement il est vrai.

La Suisse romande fournit donc en gros 1/7 des matériels acquis en Suisse pour le char Léopard. Trop ou pas assez ? Pas suffisamment en tous cas aux yeux des proportionnalistes stricts qui veulent, à l'instar de la jurassienne Valentine Friedli, une répartition des commandes fédérales plus fidèle à celle de la population des différentes régions linguistiques. Reste à savoir si cette exigence est compatible avec les structures économiques ou si, à défaut, la Suisse romande veut/peut faire l'effort de développer encore son industrie, au lieu de céder complaisamment à la vocation tertiaire de sa partie la plus riche, la région lémanique.

## Zones piétonnes : au-delà de la mode

Les zones piétonnes sont à la mode. On les accepte donc, sans trop réfléchir. Par nature, je me méfie un peu des modes. Je préfère le raisonnement. Une précision à l'intention de ceux qui confondent tout : je suis usager des transports publics et d'une manière générale, je n'aime pas beaucoup les bagnoles.

Intellectuellement, quand on me parle de zone piétonne, je ressens une contradiction. Comme individu, je suis piéton, à titre principal. Subsidièrement, je puis être automobiliste. En m'affectant une zone, j'ai l'impression que l'on me considère comme normalement équipé de roues et de moteur, et comme exceptionnellement muni de jambes.

J'ai parcouru quelques zones piétonnes, dans différentes villes. Elles sont standardisées, bordées des mêmes magasins de luxe, qui chassent lentement mais sûrement les boutiques d'alimentation. On y trouve les mêmes bancs, les mêmes arbres à but purement décoratif. Elles peuvent être belles, agréables ; elles n'ont aucun caractère.

A Neuchâtel, de gros efforts ont été faits dans ce domaine. Les immeubles bordiers ont été retapés

et, compte tenu des prix, sont occupés par des banques ou des sociétés fiduciaires. Il reste heureusement quelques vieilles maisons, à la limite de l'insalubrité, qui disparaîtront hélas prochainement. Elles recèlent ce qui subsiste de vie dans la zone. En effet, même si des logements ont été prévus dans les bâtiments refaits, ils sont loués à de tels prix qu'ils n'abritent que certains types de locataires. Je n'ai jamais vu de gosses jouer dans la zone (il y en a peut-être, mais qui viennent d'autres quartiers).

Surtout, on observe un phénomène de désertification. Dès la fermeture des magasins, compte tenu de la rareté des bistrotts, la zone est vide. L'impression est plutôt sinistre. Ce n'est pas dû uniquement au phénomène contemporain qui cloue les habitants de ce pays devant la TV dès 19 h. Les plus jeunes, qui sortent, en fin de semaine le plus souvent, se réunissent. Or, à Neuchâtel, ils ne le font pas là où par la création d'une zone piétonne, les autorités auraient pu imaginer qu'ils le fassent (l'aura-t-on entendue de la part des architectes branchés, l'évocation de la zone piétonne-Forum, lieu d'échanges et de dialogues !) On les retrouve sur les

places de parc bordant le port, proches des discos et des cinémas, avec kiosque à frites et bistrotts. Y vont-ils parce qu'ils n'ont pas à abandonner leur boguet, leur moto ou leur voiture (ces deux derniers instruments presque indispensables pour une drague bien comprise) ? C'est possible. Personnellement, ça ne me satisfait pas. Mais c'est comme ça. Alors, la zone piétonne, vue sous cet angle, n'est-elle pas devenue celle où justement on ne va pas ?

Je souhaite que les villes entières soient réservées aux piétons. Ce n'est pas possible et, comme on l'a vu ci-dessus, cela ne correspond pas à une certaine manière de se comporter de ceux qui ont le plus besoin de nouer des contacts, soit les jeunes gens et jeunes filles. Alors je me demande si ces petites surfaces interdites à la circulation, compte tenu de ce qu'elles deviennent, ne constituent pas uniquement l'alibi des bagnophiles : vous voyez bien, nous pensons aux piétons. Ce serait une sorte d'hommage que le vice rendrait à la vertu.

Dans les circonstances actuelles, je préfère l'anarchie des villes sans zones. Elles reflètent notre société, elles sont vivantes. Et surtout, on évite par là ce qui me paraît la caractéristique essentielle des zones piétonnes : l'hypocrisie.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Ph. Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.

### TRAFIC A GENEVE

## Manque de répondant

■ (jd) Branle-bas de combat parlementaire contre la pollution atmosphérique. Trop de parlotte aux yeux de certains, et pas assez d'actes face à la gravité de la situation. Reste que ces débats sont nécessaires à la fois pour faire avancer la prise de conscience des parlementaires et celle de l'opinion publique. Et sans conteste les positions évoluent : l'accord est général sur le constat, et des députés, hier encore opposés à un

certain nombre de mesures, les apuient aujourd'hui. Les radicaux, les plus réfractaires à une action décidée de la Confédération, s'alignent, sous l'impulsion de leurs collègues zurichois qui, après plusieurs défaites au niveau cantonal, craignent d'être isolés de leur électoral.

Lors du débat au Conseil national, Flavio Cotti à rappelé à juste titre la responsabilité des cantons et des communes. Enregistrer le niveau de la pollution ne suffit pas ; encore faut-

il élaborer un plan de mesures et passer à son exécution. Et là, le démarrage est lent, tout au moins en Suisse romande.

La nécessité de mesures radicales (restrictions de circulation, contingentement du carburant) serait mieux comprise si l'on avait le sentiment que les autorités ont réellement épuisé les possibilités de dissuasion. Et au premier chef, la révision d'une fiscalité favorable à l'automobile (DP 854). Mais aussi la mise en place d'une politique coordonnée visant à freiner le trafic pendulaire : diminution draconienne des places de parc de longue durée dans les centres, abolition des tarifs préférentiels

## Une rage de dents qui pourrait se réveiller

Je vous disais : *Dehors !*, de Valérie Bory, chez Favre. Sous-titre : "De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés 1896-1986".

C'est une étude historique, et qui a le mérite d'esquisser non seulement le problème des étrangers en Suisse, mais celui des Suisses expatriés - des Suisses qui ont dû s'expatrier, parce qu'ils n'avaient que deux possibilités : l'exil ou la faim (pp. 13-15) et de ne pas se contenter de s'indigner des réactions xénophobes et des mouvements xénophobes, mais sinon de les "comprendre", du moins d'en comprendre les causes. Cela commence avec des événements bien oubliés aujourd'hui : les émeutes qui se produisirent à Zurich durant l'été 1896 (25-29 juillet) - une Zurich qui comptait moins de 100 000 habitants "A la suite du meurtre d'un ouvrier alsacien par un Italien, les Zurichois saccagèrent les cafés, de même que les habitations où logent les Transalpins. Ceux-ci se réfugient dans la forêt ou prennent d'assaut les trains pour repartir par milliers vers l'Italie." (prière d'insérer.)

Ce sont les quarante premières pages d'un livre qui en compte un peu plus de cent cinquante. La suite retrace

l'émergence, au lendemain de la première guerre mondiale, de la xénophobie ; puis sa montée dans les années 60, avec l'initiative Schwarzenbach, l'apparition à Genève des Vigilants, au cours des années 70 ; les problèmes posés par l'arrivée de réfugiés ou d'immigrés non plus Italiens ou Espagnols ou Portugais, mais ressortissants du Tiers-Monde :

"La démocratie saisie par la xénophobie", tel est le titre d'un chapitre, où je relève ces lignes :

"L'USS, quant à elle, réclame déjà en 1955 une réduction des étrangers, puis se prononce contre l'accord italo-suisse de 1964, jugé par elle trop libéral. Son attitude n'est pas claire non plus quant à la suppression du statut de saisonnier. Enfin, bien qu'elle combatte l'initiative Schwarzenbach, une partie importante de sa base et de ses cadres est en effet favorable à l'initiative, pour des raisons évidentes de concurrence et de crainte d'une politisation des conflits du travail".

"Je n'ai jamais eu à mener une campagne aussi difficile par devant les camarades", me disait un jour le Conseiller national Riesen, qui se

accordés aux pendulaires dans les parkings (actuellement à Genève, par exemple, les pendulaires occupent deux tiers des places dans les parkings du Mont-Blanc et de Plainpalais, dont la construction avait été justifiée à l'époque pour les besoins du commerce, donc du parcage de courte durée) ; renonciation à toute construction nouvelle de parking dans les centres ; suppression du subventionnement des places de parking fonctionnaires genevois paient actuellement 800 francs par an des places qui en valent en réalité le double, compte tenu de l'investissement.

Alors que les autorités municipales

zurichoises s'appêtent à proposer un crédit de 80 millions pour la modération de la circulation, on attend encore l'ébauche d'une réaction de la part des villes romandes. Faudra-t-il toujours recevoir des leçons d'Outre-Sarine ?

Et ce n'est pas le récent coup d'esbroufe du Conseil d'Etat genevois qui nous rassurera : le répondeur téléphonique (812 112) qui donne l'état quotidien de la pollution atmosphérique ne dispose que d'une seule ligne ; il faut patienter deux à trois jours pour obtenir la communication.

Un coup de fil, c'est pas facile !

## DP Domaine PP Public

### Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

### Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Yvette Jaggi

Wolf Linder

Charles-F. Pochon

Points de vue :

JeanLouis Cornuz, Philippe Bois

### Abonnement :

63 francs pour une année

### Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

### Composition et maquette :

Domaine Public

### Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

trouvait alors secrétaire du parti socialiste suisse (nous roulions vers Zurich, pour y tourner un très court film de propagande, en collaboration avec Max Frisch ...!)

Et les raisons de ces difficultés sont évidentes : au lendemain du rejet assez massif de l'initiative Schwarzenbach, l'incapacité chez les responsables de l'industrie d'en comprendre les motivations - ou plus exactement la volonté de ne pas le voir : une politique basée exclusivement sur le profit, négligeant l'angoisse très réelle et très justifiée des défavorisés de chez nous :

"... la presse, qui a manifesté son agacement (Assez ! Assez ! Incantation répétée sous la plume de l'éditorialiste de *24 Heures*, Jean-Marie Vodoz, quatre jours avant le scrutin), fait ouf.

- Eh bien, c'est un moelleux soulagement. L'impression d'une rage de dents qui cesse (*24 Heures* du 14 mars 1977)".

Mais il arrive que les rages de dents se réveillent ! Aussi, quelle que soit l'issue des prochaines votations, le livre de Valérie Bory restera d'actualité et il faudra le lire et le relire avec attention.

JC

# Le postmodernisme ambiant

■ (ag) Les panneaux de signalisation balisent le chemin parcouru. C'est rassurant et pratique : on a bougé et on s'y retrouve. Ainsi avons-nous passé la frontière du postmodernisme ; du moins, c'est ce qu'annoncent les panneaux sur lesquels nous sommes tombés.

Dans trois domaines d'importance : l'architecture, le développement (Nord-Sud), l'éducation, le postmodernisme était présent. Non pas simplement comme théorie à la mode, mais dans la pratique, ici et maintenant (le postmodernisme connaît déjà son provincialisme).

Les circonstances locales furent :

- le débat théorique sur le concours d'architecture pour le gymnase de Nyon.

- la contestation du concept du développement, considéré comme un mythe. Voir le compte-rendu dans DP 848 de *Il était une fois le développement* publié aux éditions d'En Bas.

- les travaux pédagogiques du professeur Daniel Hameline, de l'Université de Genève (1).

Cet article n'a pas d'autre ambition que de tenter, en toute première approximation, de cerner ce qui est, aujourd'hui, en jeu, simultanément, dans des domaines aussi divers.

## L'architecture

Le philosophe J.-F. Lyotard, qui a contribué à la fortune du mot postmoderne, - voir son texte très riche, sur *La condition post-moderne* (2) - a exposé clairement, dans des réflexions récentes publiées sous forme de lettres, le sens du "postmoderne" en architecture (3). Il vaut la peine de citer.

*"L'architecture postmoderne se trouve condamnée à engendrer une série de petites modifications dans un espace dont elle hérite de la modernité, et à abandonner une reconstruction globale de l'espace habité par l'humanité. En ce sens, la perspective est alors ouverte sur un vaste paysage : il n'y a plus d'horizon d'universalité ou d'universalisation, d'émancipation générale, offert aux yeux de l'homme postmoderne, en particu-*

*lier de l'architecte. La disparition de l'idée d'un progrès dans la rationalité et la liberté expliquerait un certain "ton", un style ou un mode spécifique de l'architecture postmoderne. Je dirais : une sorte de "bricolage" ; l'abondance des citations d'éléments empruntés à des styles ou des périodes antérieurs, classiques ou modernes ; le peu de considération accordée à l'environnement, etc."*

L'architecture postmoderne aurait tiré les conséquences d'un échec de l'urbanisme et de l'organisation de l'espace. D'où la recherche du "coup" ; le formel privilégié par opposition à l'habité ; les références à des styles antérieurs comme dérision d'une évolution linéaire du temps ou expression (c'est parfois la même chose) d'une religiosité latente. Que de nouvelles colonnes !

## Le développement

Les critiques du mythe du développement reprennent quelques thèses fondamentales du postmodernisme : La perte de confiance dans le principe d'un progrès de l'humanité ; la remise en cause de la croyance que "les initiatives, les découvertes, les institutions n'ont quelque légitimité qu'autant elles contribuent à l'émancipation de l'homme". Le temps n'est plus perçu comme progressant linéairement. Les grands mythes, support de la confiance ancienne, sont soumis à la critique linguistique : quels non-dits implicites cachent-ils ? etc...

Mais alors que les philosophes postmodernes mettent l'accent sur la multiplicité des langages notamment, ceux de la techno-science, dépourvus d'autre légitimation que la performance des résultats obtenus, certains tiers-mondistes, dans l'échec même du développement, voient avant tout le nivellement des diversités communautaires, le triomphe du marché, l'avènement de l'"homo oeconomicus".

Lourde de sens, la critique englobe, dans la modernité, des valeurs "universalistes et individualistes" consi-

dérées comme propres à l'Occident. D'où des formules telles que :

"L'égalité, toute utopique et fictive qu'elle puisse être, dans sa proclamation qu'un homme en vaut un autre ..."

Les déçus du modernisme, à quelle valeur accrochent-ils donc le refus de la violence, du fanatisme, du racisme ?

## L'éducation

La pédagogie est peut-être le domaine où devrait le mieux s'exprimer la déception postmoderne et celui où le décrochement est pourtant impossible. Que de courants et de contre-courants ! Que d'images pour véhiculer beaucoup d'illusions ! Hameline avec une sorte de joie, faite de plaisir à jouer avec les mots (le vain est tiré) et une science linguistique neuve, analyse les métaphores pédagogiques : que de têtards, de petites graines et de jardiniers.

Mais il ne peut aller jusqu'au septicisme. Il s'accroche, dans cet amour des hommes, à l'humour, la modestie, la pudeur dans les ambitions ; il se cramponne, au-delà des déceptions postmodernes, à la nécessité de faire "comme si..." : Le pari sur l'homme.

Le postmoderne, très clairvoyant dans la critique des langues des techno-sciences, sans illusion sur les mythes dont l'Occident s'est nourri, cherche désespérément à définir une ligne de résistance : l'envahissement médiatique, la mercantilisation du savoir, la légitimation par la performance appellent une autre politique qui "respecterait le désir de justice et celui d'inconnu". Mais la peur de retomber dans la métaphysique est si grande que cette recherche n'a pas encore trouvé (ou osé assumer) son point d'ancrage et prendre résolument le parti du réformisme. D'où d'inquiétants dérapages.

(1) *Courants et contre-courants dans la pédagogie contemporaine*. ODIS, Sion 1986. *L'éducation. Les images et son propos*. E.S.F, Paris 1986.

(2) Ed. de Minuit, 1979

(3) *Le postmoderne expliqué aux enfants*. Galilée 1986